

Eau nébulisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre.

5.2. Moyens d'extinction déconseillés:

Eau.

5.3. Autres informations:

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau.

6. EN CAS DE DEGAGEMENT ACCIDENTEL

- Porter un équipement de protection individuelle adéquat (voir Section 8, Contrôle de l'exposition / Protection individuelle).
- Contenir et recouvrir les déversements à l'aide d'un produit absorbant approprié puis éliminer.
- Éliminer selon les réglementations locales et nationales.
- Empêcher ce produit de pénétrer dans le sol, les voies d'eau ou les eaux souterraines.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Ventiler la zone. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail.

7.2. Stockage

Maintenir les récipients fermés hermétiquement. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

Explosible avec l'air sous forme de vapeur/gaz.

Classe de stockage : 3A (VCI système de stockage)

8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION DES PERSONNES

8.1. Valeurs limites d'exposition (INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS)

HYDROCARBURES ALIPHATIQUES

MAK-value(TRGS 900) = 200 ppm - 1000 mg/m³

SOLVENT NAPHTA

TLV-TWA = 19 ppm - 100 mg/m³ (Exxonmobil)

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

TLV-TWA = 25 ppm - 125 mg/m³

2-BUTOXYETHANOL

MAK-value(TRGS 900) = 20 ppm - 98 mg/m³

TLV-TWA = 25 ppm - 123 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: dans la plupart des conditions aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante.

Protection des mains: utiliser des gants résistant à la chimie. En cas d'immersion répétée, fréquente ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc (nitrile ?) (épaisseur ≤ 0,75 mm, temps de percée > 10 mn) ou en néoprène (épaisseur ≥ 0,65 mm, temps de percée > 240 mn)

Protection des yeux : porter des lunettes pour travaux chimiques. Une fontaine oculaire doit être située dans la zone même de travail.

Autres: vêtements de protection appropriés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Typique
Point / Intervalle d'ébullition	: 145°C/200°C
Point d'éclair °C	: 36
Pression de vapeur (20°C)	: 234 Pa
Densité (20°C)	: 0,81
Solubilité dans l'eau (25°C)	: Émulsifiable avec de l'eau
Limite mini d'explosion	: 0,6 %
Limite maxi d'explosion	: 7,0 %
Température de feu spontané	: > 200 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1. Conditions à éviter
Chauffage.
Le produit est stable dans des conditions normales de stockage.
- 10.2. Matériaux à éviter
Maintenir éloigné des produits oxydants.
- 10.3. Produits de décomposition dangereux
Formation possible de vapeurs de CO₂ et CO.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS)

HYDROCARBURES ALIPHATIQUES

LD50 (Oral Rat) = NA

SOLVENT NAPHTA

LD50 (Oral Rat) = NA

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Oral Rat) = 470 mg/kg

LD50 (Dermal rabbit) = 220 mg/kg

LC50 (Inhalation rat) = 2900 mg/L/4h

Contact avec la peau

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres informations

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Ecotoxicité

HYDROCARBURES ALIPHATIQUES

LC50 (Fish, 96 hours) = NA

SOLVENT NAPHTA

LC50 (Fish, 96 hours) = NA

2-BUTOXYETHANOL

LC50 (Goldfish, 24h) = 1650 - 1700 mg/L

LC50 (Bluegill, 96h) = 1490 mg/L

LC50 (Daphnia magna straus, 24h) = 1720 mg/L

12.2. Mobilité

inconnu

12.3. Persistance et dégradabilité

inconnu

12.4. Potentiel de bioaccumulation

inconnu

12.5. Effets nocifs divers

13. CONSIDERATIONS EN MATIERE D'EVACUATION DES DECHETS

Eliminer conformément aux réglementations nationales et locales. Les récipients doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

EWC: 07 06 04 Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

14. INFORMATIONS EN MATIERE DE TRANSPORT

UN N° : 1993 PSN : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

((Alkyl(C3-C4)benzene - Isodecanes/n-decane))

ADR/RID Classe : 3 Code : F1 TREMCARD : 30S1993GAD

Gr.Colis:

IMDG/ADNR Classe : 3 EmS : F-E Mar.Poll. : Y

Gr.Colis: III

ICAO/IATA Classe : 3 Pass. < :60L Instr. :309

Gr.Colis: III Cargo < :220L Instr. :310

15. INFORMATIONS EN MATIERE DE REGLEMENTATION

Classification CEE et informations sur l'étiquetage utilisateurs :

Contient : SOLVENT NAPHTA

Symbole : Xn N

Risques particuliers :

R10 : Inflammable.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Conseils de prudence :
- S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
- S24 : Éviter le contact avec la peau.
- S43 : En cas d'incendie, utiliser ... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter: "Ne jamais utiliser u").
- S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres informations :

Nota P (2001/58/EC) : < 0,1 % Benzène (CAS 71-43-2, EC 200-753-7)
 Explosible avec l'air sous forme de vapeur/gaz.
 WGK: 2

16. AUTRES INFORMATIONS

L'utilisation de cette préparation est réservée à des utilisateurs professionnels!

Les données mentionnées ci-dessus correspondent l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. La fiche de données sécurité serve à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas garanties des caractéristiques des produits.

 Date d'édition: 01.04.2004 Remplaçant l'édition du: -

NAv : Non disponible NA : Inapplicable
 PHRASES R MENTIONNÉES DANS LE PARAGRAPHE 2:

- R10 : Inflammable.
- R20 : Nocif par inhalation.
- R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
- R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau